



cerexagri

United Phosphorus Ltd

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT :

SOLUTION DISPERSS

Page :1/5

N°: 058-09

Version : 3.03

Date : 30/07/2007

Annule et remplace : 06/06/2003

## 1 IDENTIFICATION DU PRODUIT & DE LA SOCIETE

NOM COMMERCIAL

SOLUTION DISPERSS

TYPE DE PRODUIT ET USAGE

FONGICIDE

RESPONSABLE DE LA MISE SUR LE MARCHE

Cerexagri s.a.s.

1, rue des Frères Lumière, BP9, 78373 PLAISIR Cedex (France)

TEL.(33)1.30.81.73.00 -FAX (33)1.30.81.72.50

N° DE TELEPHONE D'APPEL D'URGENCE (\*)

CARECHEM24 INTERNATIONAL : +44 208 762 8322

## 2 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

IDENTIFICATION DE LA PREPARATION

Type de formulation

WG - granulés à disperser dans l'eau.

Matière(s) active(s)

BOUILLIE BORDELAISE (Cuivre métal 20%)

CYMOXANIL (4 %)

FAMOXADONE (2%)

Numéro CAS

8011-63-0

57966-95-7

131807-57-3

Numéro EINECS

Non disponible

261-043-0

Non disponible

Classification CE

BOUILLIE BORDELAISE : N, Xn ; R20, R41, R50/53 (Classement proposé dans le dossier européen - liste 3A)

CYMOXANIL : N, Xn ; R22, R43, R50/53 (Dir. 67/548/CEE 26ème ATP)

FAMOXADONE : N ; R50/53 (Commission Française des Toxiques)

## 3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets dangereux pour l'environnement

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## 4 PREMIERS SECOURS

INHALATION

Amener la victime à l'air libre.

CONTACT AVEC LA PEAU

Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.

CONTACT AVEC LES YEUX

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Si l'irritation persiste, consulter un spécialiste.

INGESTION

En cas de troubles, consulter un médecin.

INSTRUCTIONS POUR LE MEDECIN

Traiter symptomatiquement, pas d'antidote spécifique.

Cerexagri s.a.s.

Quick-FDS [16006-40040-19252-014749] - 2011-10-27 - 11:07:20

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT :

SOLUTION DISPERSS

Page :2/5

N°: 058-09

Version : 3.03

Date : 30/07/2007

Annule et remplace : 06/06/2003

## 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Non combustible. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

## 6 MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRECAUTIONS INDIVIDUELLES Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
PRECAUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT Arrêter la fuite éventuelle.  
Ne pas jeter dans les eaux naturelles ni les égouts.  
METHODES DE NETTOYAGE Récupérer le produit par balayage ou aspiration sans faire de poussières.

## 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION Ne pas générer de poussières par effets mécaniques.  
Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
STOCKAGE Entreposer dans un lieu sec et frais. (40°C max.)  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

## 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

MESURES TECHNIQUES Prévoir un renouvellement d'air et/ou une aspiration suffisante dans les ateliers.  
PARAMETRES DE CONTROLE  
Valeurs limites d'exposition VME (poussières) = 10 mg/m3  
Protection respiratoire Porter un masque anti-poussières approprié.  
Protection de la peau Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
Protection des yeux Porter un appareil de protection des yeux et du visage.  
MESURES D'HYGIENE Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Changer de vêtements dès qu'ils sont imprégnés de produit.

## 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ETAT PHYSIQUE A 20°C Solide  
Microgranules  
COULEUR Bleu  
MASSE VOLUMIQUE APPARENTE 900 kg/m3  
PRESSION DE VAPEUR Négligeable.  
POINT D'ECLAIR Non applicable  
INFLAMMABILITE N'est pas facilement inflammable (selon le test A10).  
TEMPERATURE D'INFLAMMATION SPONTANEE 240 +/- 5°C (selon le test A16).  
PROPRIETES EXPLOSIVES Les essais de sensibilité thermique, mécanique (choc et friction) ont montré que le produit ne présente pas de danger d'explosion. (selon le test A14)  
PROPRIETES COMBURANTES Non comburant (selon le test A17)

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT :

SOLUTION DISPERSS

Page :3/5

N°: 058-09

Version : 3.03

Date : 30/07/2007

Annule et remplace : 06/06/2003

SOLUBILITE DANS L'EAU

Dispersible

SOLUBILITE DANS LES SOLVANTS

Insoluble dans la plupart des solvants organiques.

pH dans l'eau distillée

7 (dispersion à 1%)

## 10 STABILITE ET REACTIVITE

PRODUITS INCOMPATIBLES

Acides forts

PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX

Ininflammable, produits de décomposition par pyrolyse: CuO, SO<sub>4</sub>Ca, H<sub>2</sub>O.

REACTIONS DANGEREUSES

Aucune dans des conditions normales.

## 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGUË

Ingestion

DL50/Voie orale/rat > 2000 mg/kg

Contact avec la peau

DL50/Voie cutanée/rat > 2000 mg/kg

EFFETS LOCAUX

Contact avec la peau

Non irritant (lapin)

Contact avec les yeux

Non irritant (lapin)

SENSIBILISATION

Contact avec la peau

Non sensibilisant cutané (cobaye).

## 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

TOXICITE AQUATIQUE

Toxicité aiguë

CL50/poisson/96 h : 0.088 mg/l

CE50/Daphnies/48h : 2.1 mg/l

CE50/algues/72 h : 0.936 mg/l (taux de croissance)

## 13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

ELIMINATION DES DECHETS

Eliminer le produit dans un centre de collecte et de traitement des déchets chimiques, selon les réglementations locales/nationales en vigueur.

ELIMINATION DES EMBALLAGES

Ne pas réemployer, abandonner ou brûler les emballages vides.  
Eliminer les récipients contaminés dans un centre de collecte et de recyclage, selon les réglementations locales/nationales en vigueur.

## 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

RID/ADR

Classe 9 ; Groupe d'emballage III ; Etiquette 9

Désignation de transport terrestre (ADR)

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,  
SOLIDE, N.S.A. (PRODUIT CUPRIQUE), 9, UN 3077, III

Code IMO-IMDG

Classe 9 : étiquette 9 + marque "Polluant marin"

Groupe d'emballage III

Désignation de Transport (IMDG)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (COPPER  
BASED PRODUCT), class 9, UN 3077, PG III, MARINE POLLUTANT

Cerexagri s.a.s.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

PRODUIT :

SOLUTION DISPERSS

Page :4/5

N°: 058-09

Version : 3.03

Date : 30/07/2007

Annule et remplace : 06/06/2003

OACI/IATA

Classe 9 - groupe d'emb. III - étiquette 9 - Packing instruction 911

## 15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

FRANCE

Homologation n° 9900353 du 06/04/2001

CLASSEMENT SELON DECISION D'HOMOLOGATION DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Symbole(s)

Néant

Conseils de prudence

S 2 :Conserver hors de la portée des enfants.  
S 8 : Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.  
S 13 :Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.  
S 20/21 :Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
S 49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

REGLEMENTATION ICPE :

Rubrique 1172 (selon décret n°2005-989 du 10 août 2005)

ETIQUETAGE (directive 99/45/CE)

Symbole(s)

N : Dangereux pour l'environnement

Phrases de risque

R 50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence

S 2 :Conserver hors de la portée des enfants.  
S 13 :Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.  
S 20/21 :Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
S 29/35 :Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.  
S 49 :Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

## 16 AUTRES INFORMATIONS

DELAI DE RE-RENTREE :

- Cultures à l'extérieur de locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation  
- Cultures à l'intérieur de locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux.  
- Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 36, R 41, R 38, R 34, R 35 : délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation.

Libellé des phrases R

Préparations comportant au moins une des phrases de risques suivantes : R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.  
Selon l'avis émis par la Commission d'Etude de la Toxicité en date du 17 décembre 2003, en matière de protection des travailleurs, les délais de ré-entrée suivants sur les parcelles traitées sont recommandés:

R 20/22 :Nocif par inhalation et ingestion.

R 41 :Risque de lésions oculaires graves.

R 43 :Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

-

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication.

Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange,

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

---

PRODUIT :

SOLUTION DISPERS

Page :5/5

N°: 058-09

Version : 3.03

Date : 30/07/2007

Annule et remplace : 06/06/2003

---

s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître.  
L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné.

Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.

Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit.

Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

-

Les (\*) indiquent les modifications par rapport à la version précédente.

---

**Fin du document.**

**Nombre de pages :5**